



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 338-21

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 4 mai 2021, le Règlement numéro 338-21, intitulé « Règlement de concordance numéro 338-21 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 277-07-13 et ses amendements afin de se conformer aux règlements 146-10 et 146-11 modifiant le SADR de la MRC de L'Assomption ».

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 23 septembre 2021.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 24 septembre 2021

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE